

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Type de produit chimique : Mélange
Nom commercial du produit : PLACOTANCHE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Système de protection à l'eau sous carrelage

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE
34 avenue Franklin Roosevelt
92282 Suresnes Cedex
T (33) 1.46.25.46.25
F (33) 1.41.38.08.08
Email : placoinfo@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Codes des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]**

Non classé

Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le Règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]**

Mention d'avertissement : Aucune

Mention de danger : Aucune

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P333+313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient masse de réaction de : 5-chloro-2-méthyl-4- isothiazolin-3-one [no CE247-500-7] et 2- méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)(55965-84-9), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5), 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one(MIT)(2682-20-4). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases supplémentaires : Contient des produits biocides : C(M)IT/MIT (3 :1) et MIBT.

2.3. Autres dangers

Autres effets indésirables pour la santé : irritation possible pour la peau et les yeux en cas de contact avec le produit.

PBT (Persistant Bioaccumulable Toxique) : le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

vPvB (Very Persistant very Bioaccumulable): le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

3.2. Mélanges

Mélange en phase aqueuse à base de résines de synthèse, de charges minérales et d'adjuvants.

Fiche de données de sécurité

PLACOTANCHE

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de titane substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	1 - 5	Non classé
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one(MIT)	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6	0,01 - 0,1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
1,2 benzisothiazol-(3H)-one	(N° CAS): 2634-33-5 (N° CE): 220-120-9 (Numéro Index) 613-088-00-6	0.005-0.05	Acute Tox.4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam.1, H318 Skin Sens 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic chronic 3, H412
Masse de réaction : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS): 55965-84-9 (Numéro Index) 613-167-00-5	0.00015-0.0015	Acute Tox.3 (oral), H301 Acute Tox.3 (Dermal), H311 Acute Tox.3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Limites de concentration spécifiques

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2 benzisothiazol-(3H)-one	(N° CAS): 2634-33-5 (N° CE): 220-120-9 (Numéro Index) 613-088-00-6	(0,05 =<C < 100) Skin Sens. 1, H317
Masse de réaction: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS):55965-84-9 (Numéro Index) 613-167-00-5	(0,0015 =<C < 100) Skin Sens. 1, H317 (0,06 =<C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,06 =<C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,6 =<C < 100) Skin Corr. 1B, H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Des allergies peuvent apparaître pour des sujets prédisposés.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit de décomposition : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non secouristes

Procédure d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2 Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition – protection individuelle ».

Fiche de données de sécurité
PLACOTANCHE

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Procédés de nettoyage : absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Pour des plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas détériorer l'emballage.
Température de manipulation : 5 - 30°C
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- 7.2. Conditions de stockage sûrs, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Protéger du gel et du rayonnement solaire direct. Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé
Température de stockage : 5 - 35°C
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle	
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
France – Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle	
VME (mg/m³)	10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau : Porter des vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains : Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Porter des gants de protection type néoprène ou nitrile imperméables doublés intérieurement de coton ou jersey (conforme à la norme EN374)				EN 374

Protection oculaire : Lunettes bien ajustables

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	Avec protection latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Type	Norme
Porter des vêtements de protection à manches longues	

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Fiche de données de sécurité

PLACOTANCHE

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Filtres à gaz	Type A – composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C), Type P2	Uniquement si travail dans un espace combiné. En cas de ventilation insuffisante	EN 143

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: faible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: environ 7.5
Point de fusion (°C)	: non applicable
Point de congélation (°C)	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition (°C)	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle =1)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,5 kg/l
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	: diluable dans l'eau
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinétique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 13 g/l directive 2004/42-CE (Cat A/i)
---------------	---

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Fiche de données de sécurité

PLACOTANCHE

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans des conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	675,3 mg/kg
DL 50 cutanée lapin	>5000 mg/kg

Masse de réaction : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°. CE 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
DL50 orale rat	66 mg/kg
DL 50 cutanée lapin	660 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/poussière- mg/l/4h)	2.36 mg/l/4h

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT) (2682-20-4)	
DL50 orale rat	120 mg/kg
DL 50 cutanée lapin	242 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière – mg/l/4h)	0,11 mg/l/4h

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
DL50 orale rat	>1000 mg/kg
DL 50 cutanée lapin	>5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière – mg/l/4h)	>6,8 mg/l/4h

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Non classé
pH proche de 7.5
Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Non classé
pH proche de 7.5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Des allergies peuvent apparaître pour des sujets prédisposés

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxique pour la reproduction : Non classé
Toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≈ 3500 mg/kg de poids corporel/jour
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Fiche de données de sécurité

PLACOTANCHE

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

1,2 benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	1.9 mg/l
CE 50 daphnie1	1.9 mg/l 96h ; crevette
CE 50 daphnie2	3.7 mg/l grande daphnie
EC50 72h algae 1	0.36 mg/l
ErC50 (algues)	0.36 mg/l
NOEC chronique algues	0.15 mg/l

Masse de réaction: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°. CE 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
CL50 poisson 1	0.19 mg/l
CE50 daphnie1	0.16 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,0052 mg/l Skeletonema costatum – RAC opinion
EC50 72h algae 1	0.027 mg/l
ErC50 (algues)	0.027 mg/l
NOEC (chronique)	0,0064 mg/l 48h (Skeletonema costatum) RAC opinion
NOEC chronique poisson	0,098 mg/L 28d (Oncorhynchus mykiss)
NOEC chronique crustacé	0,004 mg/l d (Daphnia magna)
NOEC chroniques algues	0,0012mg/l 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT) (2682-20-4)	
CL50 poisson 1	4,77 mg/l
CE 50 daphnie1	0,93-1,9 mg/l
EC50 72h algae 1	0.158 mg/l
ErC50 (algues)	0.158 mg/l
NOEC chronique poisson	2,1 mg/l 33j
NOEC chronique crustacé	0,4 mg/l 21jr

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
CL50 poisson 1	>100 mg/l
CE 50 daphnie1	>100 mg/l
EC50 72h algae 1	≈ 16 mg/l
ErC50 (algues)	≈ 16 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT) (2682-20-4)	
Biodégradation	98% 48j

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux. Ils doivent être incinérés dans une installation agréée. Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR/RID/OMDG/IATA/ADN

14.1. Numéro ONU

N°ONU (ADR) : Non applicable
N°ONU (IMDG) : Non applicable
N°ONU (IATA) : Non applicable
N°ONU (ADN) : Non applicable
N°ONU (RID): Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Fiche de données de sécurité

PLACOTANCHE

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classes de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012

concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004

concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Teneur en COV : < 13 g/l directive 2004/42-CE (Cat A/i)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

Fiche de données de sécurité
PLACOTANCHE

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling: Aucun des composants n'est listé.

Danemark
Danish National Regulations : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement

Table with 4 columns: Rubrique, Element modifié, Modification, Remarques. Row 3: Composants /informations sur les composants, Modifié.

Acronymes et abréviations :

Table with 2 columns: Acronym, Definition. Includes entries like ADN (Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses), CLP (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage), etc.

Source des données :
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Conseils de formation :
Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Table with 2 columns: Hazard Statement (e.g., Acute Tox. 3 (Dermal)), Signal Word/Category (e.g., Toxicité aiguë, Catégorie 3).

Fiche de données de sécurité

PLACOTANCHE

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
--------	---

Décharge de responsabilité

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.